



Formulaire d'inscription

Après avoir pris connaissance du règlement du jardin d'enfants de « La Capucine » que j'accepte, je vous prie d'inscrire mon enfant.

Nom et Prénom de l'enfant _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Téléphone _____

Nom et Prénom des parents _____

Adresse _____

Autorité parentale Père – Mère – Les deux

Téléphone domicile _____

Téléphone professionnel Maman _____

Téléphone professionnel Papa _____



Téléphone mobile Maman _____

Téléphone mobile Papa _____

Email _____

En cas d'urgence les parents sont prévenus en priorité !

Autre personne en cas d'absence

Nom prénom _____

Téléphone _____

Nationalité de l'enfant _____

Votre enfant souffre-t-il d'allergie ?
(Médicamenteuse, alimentaire...) Oui/Non

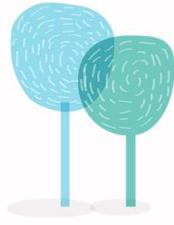
Si oui, merci de préciser _____

Votre enfant souffre-t-il d'une
maladie ? Oui/Non

Si oui, merci de préciser _____

Assurance maladie _____

Assurance RC _____



Votre enfant est-il vacciné ? Oui / Non / Partiellement

Si partiellement, merci de préciser _____

Autorisez-vous « La Capucine » à donner des médicaments à votre enfant ?

Oui / Non / Certains (Liste des médicaments dans le règlement)

Si certains, merci de préciser _____

Autorisez-vous « La Capucine » de prendre votre enfant en photo ? Oui / Non

Autorisez-vous « La Capucine » de prendre votre enfant en vidéo ? Oui / Non

Autorisez-vous « La Capucine » à publier la photo de votre enfant en photo sur son site internet (public) et sur son groupe (fermé) Facebook ?

Oui / Non / Seulement groupe (fermé) Facebook

Autorisez-vous que des parents de « La Capucine » prennent en photo votre enfant sans votre présence ? (Lors d'anniversaire par exemple)

Oui / Non

Autorisez-vous « La Capucine » à aller se promener à pied avec votre enfant ? :

Oui / Non



Remarques

Quelles matinées inscrivez-vous votre enfant ? (entourez ce qui convient)

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi

J'ai pris connaissance du règlement annexé, faisant partie intégrante du contrat.

Oui / Non

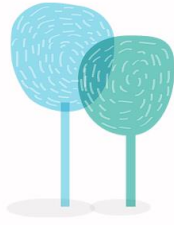
Le jardin d'enfants « La Capucine » décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage causé aux objets personnels.

Le présent formulaire fait office de contrat au sens du CO (for juridique Suisse).

Lu et approuvé

Lieu et date :

Signature des parents :



Règlement du jardin d'enfants

- Art. 1 « La Capucine » accueil des enfants de 18 mois à l'entrée en scolarité.
- Art. 2 Le But de « La Capucine » est d'entourer chaque enfant dans un climat de chaleur et de confiance favorisant son épanouissement par : des rondes, des jeux éducatifs, de la peinture, du dessin, du modelage, des bricolages, du chant...
- Art. 3 Afin que l'enfant vive au mieux la séparation avec ses parents, il est nécessaire de faire une adaptation de deux matinées ou plus.
- Art. 4 « La Capucine » est ouverte du lundi au vendredi, le matin de 8h00 à 11h45.
- Art. 5 La pension est de :
- 100.- par mois pour une demi-journée de septembre à fin juin
 - 195.- par mois pour 2 demi-journées
 - 290.- par mois pour 3 demi-journées
 - 385.- par mois pour 4 demi-journées
 - 490.- par mois pour 5 demi-journées
- La pension se règle le premier de chaque mois, pour le mois courant.
- Art. 6 Les frais d'inscription s'élèvent à 100.-, une seule fois. Non remboursable en cas de désistement.
- Art. 7 Les enfants sont inscrits pour une année. Un mois de délai est demandé en cas de démission.
- Art. 8 Les absences des enfants doivent être annoncées au plus tard à 9h le jour concerné. En cas d'absence prolongée pour maladie et accident (dès la 3ème semaine) et sur présentation d'un certificat médical, le paiement s'interrompt. Ceci ne s'applique pas aux vacances prisent en dehors des fermetures de « La Capucine ».
- Art. 9 « La Capucine » est fermée durant les vacances scolaires, ainsi que les jours fériés vaudois.
- Art. 10 Les enfants malades ne peuvent être accueillis, pour leur bien-être (en cas de gastros entérite, forte fièvre etc.) et afin de limiter les risques d'épidémie (en cas de maladie contagieuse, varicelle, rougeole, rubéole...). La liste des maladies infantile est affichée à l'entrée du jardin d'enfants. Merci de prévenir la direction, en cas de maladie contagieuse.

- Art. 11 « La Capucine » possède une pharmacie contenant :
- pansements
 - bande de gaz
 - carré de gaz
 - désinfectant
 - crème d'arnica
 - crème d'eucetate
 - crème bépanthène
 - granules d'arnica
 - Fenistil Gel
 - Soluté physiologique
 - Crème de change
- Art. 12 En cas de maladie de l'éducatrice, « la Capucine » sera fermée.
Dans la mesure du possible les heures pourront être compensées.
- Art. 13 En cas d'urgence, l'éducatrice de « la Capucine » contactera les parents. Si ces derniers ne sont pas joignables, elle prendra les mesures appropriées (pédiatre ou ambulance etc.). Les frais qui en résultent sont à la charge des parents.
- Art 14 « La Capucine » fait quelques fois des photos et des vidéos des enfants pour le jardin d'enfants uniquement. Votre accord est demandé dans la feuille d'inscription.
- Art. 15 Le jardin d'enfants « La Capucine » part quelques fois en promenade. Votre accord est demandé dans la feuille d'inscription.
- Art. 16 « La Capucine » peut faire appel à différents professionnels (Infirmières, Médecins, Service de la protection de la jeunesse...) afin de demander conseil en respectant le devoir de discrétion. Avec ces mêmes partenaires, si des démarches devaient être entreprises, cela se ferait avec l'accord des parents uniquement.
- Art. 17 Tout enfant qui fréquente le jardin d'enfants de « la Capucine » doit être assuré en maladie et responsabilité civile.
- Art. 18 Les enfants viennent avec leurs pantoufles, goûter et couches. L'anniversaire des enfants est fêté, les mamans peuvent amener un gâteau, la semaine de son anniversaire et participer à la petite fête. Pour organisation, les parents doivent avertir la direction une semaine avant. Les parents peuvent prendre des photos durant l'anniversaire, votre accord est demandé dans la feuille d'inscription.



- Art. 19 Les enfants doivent être changés avant d'entrer au jardin d'enfants. La table à langer de « La Capucine » est à disposition.
- Art. 20 On respecte le personnel, les enfants et les parents. Chaque parent accompagne son enfant jusqu'à l'intérieur du jardin d'enfants et le confie à l'éducatrice, après passage aux vestiaires.
- Art. 21 Lors du départ de l'enfant, l'éducatrice le confie aux parents.
- Art. 22 Les parents venant en voiture se garent au parking de la Capucine, situé sur le chemin du Trésit 1. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de rentrer sur la propriété avec son véhicule, ou de parquer devant le portail se trouvant sur la route des Eterpaz. Les parents venant à pied peuvent entrer par le portail de la rue des Eterpaz. Le portail doit être systématiquement refermé.
- Art. 23 Les poussettes peuvent être laissées au vestiaire.
- Art. 24 On respecte le matériel de « la Capucine ».
- Art. 25 « La Capucine » décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage causé aux objets personnels.
- Art. 26 Des caméras de surveillance se trouvent sur le bâtiment de « La Capucine ». Elles filment les voies d'accès. Les données sont effacées automatiquement au bout d'un mois.